



0906269402

DATE DEPOT : 2009-07-22
NUMERO DE DEPOT : 62694
N° GESTION : 2002B16582
N° SIREN : 343622007
DENOMINATION : GROUPE RIVIERE
ADRESSE : 5 R TRONCHET 75008 PARIS
DATE D'ACTE : 2009/06/16
TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE :

Certifier conforme
Dominique Riviere

028216582

ENREGISTRE - PARIS 08
SIS EUROPE
Date: 24/06/09
Emission: 09/1821
Totaux liquidés: 500 €
Pour le Chef de Service comptable,

" GROUPE RIVIERE "

Société par Actions Simplifiée au capital de 302.000 €
5 rue Tronchet 75008 PARIS - RCS Paris B 343 622 007

F. Du Jardin
F. DU JARDIN

Procès-verbal des décisions du Président du 16 juin 2009

L'an deux mil Neuf, Le 16 juin, à 9 heures, Au siège social, à Paris, 5 rue Tronchet, **LE SOUSSIGNE** Dominique Rivière, Président de la Société GROUPE RIVIERE a pris les décisions suivantes relatives à la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par la collectivité des associés le 30 mai 2009.

I - Caractéristiques

- par décision en date du 30 mai 2009, la collectivité des associés de la Société a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1.300 € par la création de 13 actions nouvelles de numéraire de 100 € chacune ; cette augmentation étant réservée à Monsieur Dominique Rivière suite à la renonciation individuelle de chacun des associés,
- ces actions nouvelles devaient être émises au prix unitaire de 500 €, soit avec une prime d'émission de 400 € par action ;
- ces actions devaient être libérées intégralement lors de leur souscription ;
- les souscriptions devaient être libérées au moyen de versements en espèces ;
- le délai de souscription a été ouvert jusqu'au 15 juin 2009 inclus ;
- les actions nouvelles seront créées avec jouissance de ce jour et à compter de cette date entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions collectives des associés ;
- par la même délibération, la collectivité des associés a déterminé, en outre, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et a conféré tous pouvoirs au Président pour recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée.

Le Président a été également expressément autorisé à modifier corrélativement les statuts de la Société.

II - Réalisation de l'augmentation de capital

Le Président constate :

- que les 13 actions nouvelles de 100 € chacune, composant l'augmentation de capital de 1.300 €, ont été entièrement souscrites par Dominique Rivière,
- que le souscripteur s'est libéré de sa souscription en espèces ainsi que l'atteste le certificat établi par le dépositaire des fonds dont un exemplaire est annexé aux présentes, sur présentation du bulletin de souscription ;
- qu'ainsi les 13 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que par suite l'augmentation de capital se trouve définitivement réalisée.

III - Modification des statuts

Le Président, comme conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus décrite, décide de modifier l'article 6 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 6 - APPORTS - CAPITAL SOCIAL
Suite à une décision collective en date du 30 mai 2009, le Président a constaté le 16 juin 2009 la réalisation d'une augmentation de capital de 1.300 euros par apport en numéraire. Le capital social est fixé à la somme de 303.300 euros. Il est divisé en 3033 actions d'une valeur nominale de cent euros chacune, de même catégorie, intégralement libérées.

Puis rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le Président - Dominique Rivière

Dominique Riviere